

## Gemalto, le contre-exemple

lun, 28/09/2015 - 16:23 | Anthony Gautier  
Justice



Image:

[1]

**DROIT DU TRAVAIL.** Cinquante-quatre salariés de Gemalto sur les 362 licenciés entre 2007 et 2008 après la fermeture du site de Saint-Cyr-en-Val, viennent d'obtenir gain de cause devant le tribunal de prud'hommes d'Orléans qui a considéré que l'argument développé à l'époque par l'entreprise, évoquant alors des menaces sur sa compétitivité, quand bien même elle réalisait des bénéfices, n'était pas recevable. La juridiction prudhommale a établi que « *dans la période concomitante au licenciement, le groupe a connu une progression significative de ses résultats* » et qu' « *il n'existait aucune menace* » sur « *sa compétitivité* ».

Ce jugement favorable aux ex-salariés de Gemalto s'aligne sur celui qui avait déjà permis à trente-quatre autres de faire reconnaître l'inexistence de « *la raison économique* » pour justifier ces licenciements, en première instance, en appel et devant la Cour de cassation.

« *Il y a dans notre pays des pertes d'emploi, des licenciements, dont la seule et unique raison est boursière* »

Réagissant à ce nouvel épisode judiciaire, Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste du Loiret, salue « *la ténacité de ces ex-salariés* » et fait un parallèle avec l'actualité sociale, et les volontés sans cesse affirmées de certains élus et chefs d'entreprises de faire évoluer le droit du travail. « *On nous dit tous les jours que s'il y avait plus de « flexibilité » dans le droit du travail, cela favoriserait les embauches et donc l'emploi* », écrit le parlementaire du Loiret. « *Le droit du travail peut, bien sûr, être réformé et amélioré en concertation avec les partenaires sociaux. Mais cela ne doit pas faire oublier qu'il y a dans notre pays des pertes d'emploi, des licenciements, dont la seule et unique raison est boursière et dont le seul objectif est d'accroître les revenus des actionnaires. Le sort fait aux salariés de Gemalto dans le Loiret en est la triste illustration, comme l'ont dit avec beaucoup de clarté les tribunaux de notre pays.*»

**La rédaction.**

**Exergue:**

**En 2008, la direction de Gemalto décidait de fermer l'usine de Saint-Cyr-en-Val en dépit d'une levée de boucliers des élus et du scandale soulevé par le fait que, cette même année, l'entreprise recevait un prix international pour la qualité de ses investissements boursiers.**